

PROGRAMME REFUGE du Barreau de Nantes

Programme d'accueil et de répit pour les avocats menacés

Fort de sa tradition visant à honorer et soutenir les avocats poursuivis, jugés, condamnés ou assassinés au motif qu'ils exercent leur métier, le Barreau de Nantes témoigne son soutien aux avocats menacés dans le monde à travers l'instauration d'un programme d'accueil et de répit.

PRÉSENTATION

Le Barreau de Nantes a récemment instauré un **programme d'accueil temporaire et de répit ouvert aux avocats étrangers menacés** dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle ou faisant l'objet de mesures de radiation ou de sanctions déontologiques injustement infligées du fait de la nature des dossiers suivis.

Le programme **REFUGE-NANTES** fait écho au « Programme Répit » mis en place par le Barreau de Paris.

OBJECTIFS

Ce programme a vocation à offrir la possibilité aux avocats bénéficiaires de s'éloigner durant une certaine période de leurs pays afin de fuir un environnement menaçant et de les mettre à l'abri du danger immédiat pour les plus exposés d'entre eux. Ce programme permet un temps de répit où ces avocats pourront travailler sereinement / se reposer / éventuellement organiser un « après » sans être l'objet de menaces.

Des programmes comparables sont ouverts aux journalistes, scientifiques et chercheurs, artistes ou de manière plus globale aux défenseurs des droits humains.

FONCTIONNEMENT

L'accueil des avocats bénéficiaires est prévu pour une durée limitée. Le projet vise ainsi à ce qu'ils bénéficient d'un répit temporaire mais ne peut leur offrir un asile pérenne.

Le programme a vocation à prendre en charge l'intégralité du financement et de l'organisation du séjour du ou des bénéficiaires (y compris les membres de leur famille également menacés ou à charge), ce qui inclut notamment :

- frais de voyage/ déplacement,
- logement,
- coûts de la vie,
- frais de transport sur place,
- interprète,
- assurance responsabilité civile le cas échéant etc...

BÉNÉFICIAIRES / CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Le programme est ouvert à tous les avocats menacés dans le cadre de leur activité professionnelle et la gestion des dossiers sensibles qu'ils traitent, tels que la défense d'opposants politiques, de journalistes, de personnes passibles de la peine de mort, de populations autochtones, de victimes de torture, de personnes LGBT, de minorités religieuses, ou encore des dossiers de corruption, environnementaux, etc.

La sélection des bénéficiaires se fait selon des critères préalablement définis et prend notamment en compte l'intensité et l'imminence des menaces.

Les critères pris en compte pour l'étude de chaque demande sont les suivants :

- ❖ **Identité** : La demande concerne un avocat faisant l'objet de menaces et/ou de violences cumulées à des atteintes aux garanties accordées aux avocats telles que décrites dans les Principes de base relatifs au rôle du barreau adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990.
- ❖ **Situation et évaluation de la nature des risques** : La nature des risques auxquels est confronté l'avocat est détaillée : l'avocat fait-il l'objet d'intimidation, de persécutions, de menaces, d'agressions, de harcèlement, d'arrestations, d'une inscription sur une liste noire, etc. ? L'existence de ces risques doit être prouvée et leurs liens avec l'exercice professionnel démontrés.
- ❖ **Besoins** : Le demandeur a besoin d'aide afin d'être temporairement relocalisé (il sera tenu compte de la difficulté d'accès à d'autres types d'aide ou des raisons pour lesquelles d'autres formes de protection sont inadéquates).

La sélection des bénéficiaires sera opérée par un **comité de sélection composé d'avocats** mis en place par le Barreau de Nantes.

ACCOMPAGNEMENT

Les avocats accueillis pourront bénéficier d'un accompagnement afin d'être en mesure de continuer à travailler.

Un accompagnement médical et psychologique sera également proposé.

Le programme propose également un réseau de « parrains/marraines-confrères » bénévoles pouvant leur proposer un accompagnement social et culturel.